

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VOIRONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 4 avril 2006

Nombre de membres

*au Conseil de Communauté de Communes : 29
en exercice : 29*

qui ont pris part à la Délibération : 26

Convocation a été faite aux 29 membres du Conseil de Communauté de Communes le 29 mars 2006 pour le 4 avril 2006 à 20 heures, salle des mariages à Juvigny.

L'an deux mil six, le quatre avril à vingt heures, le Conseil de Communauté de Communes s'est réuni en séance ordinaire à Juvigny, salle des mariages, sous la Présidence de M. François-Xavier L'HONEN, Président en exercice.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BONNE

M. L'Honen, M. Serratrice (suppléant de M. Condevaux), M. Mamet & Mme Jamen

CRANVES-SALES

M. Thomas, Mme Rouillat, MM. Regat, Hendgen, Bernard, Mme Dallmayr, M. Regat (suppléant de M. Tille) & Mme Ducruet

JUVIGNY

MM. Deleaval, Campoy, Maire & Mme Veyrat

LUCINGES

M Grand, Mme Simon & M. Ruffet

MACHILLY

M. Bouvard, Mme Deremble, Mme Kopec & M. Stelhé, M. Charmot

SAINT-CERGUES

MM. Vuilloud, Balsat, Burnier, M. Favre (suppléant de M. Vernay) & M. Pechaubes

ABSENTS REPRESENTES

MM. Condevaux, Tille, & Vernay

ABSENTS EXCUSES :

M. Bordet

**SECRÉTAIRE DE
SÉANCE**

Mme Veyrat

~~~~~

*Après avoir fait l'appel et déterminé que le quorum était atteint, le Président déclare la séance du conseil communautaire du mardi 4 avril 2006 ouverte.*

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*Le Président soumet au conseil l'ordre du jour de la présente réunion figurant dans la convocation du 29 mars 2006. Celui-ci est approuvé à l'unanimité par l'assemblée délibérante.*

**Ordre du jour :**

**1 - Approbation du compte rendu du 31 janvier 2006 (cf joint)**

**2 - Désignation d'un secrétaire de séance**

**3 – INFORMATIONS DIVERSES**

*3.1 - décisions du Président*

*3.2 – rapport des commissions communautaires*

*3.3 - rapport des délégués aux Syndicats*

**4 - FINANCES**

*4.1 – Intervention de Madame Monges : Rappel des conditions de subvention du P.L.H*

- 4.2 – Attributions de subventions pour le logement social dans le cadre du P.L.H,
- 4.3 – Souscription au capital de la Maison de l'Economie et du Développement,
- 4.4 – Convention avec la commune de Cranves Sales pour le remboursement de l'armement de la police municipale,
- 4.5 – Convention pour l'étalonnage du cinémomètre de la police municipale,
- 4.6 – Participation au Syndicat Mixte de Développement de l'Hôpital Annemasse-Bonneville.

## **5 – PERSONNEL – ELUS**

- 5.1 – Modification du tableau des effectifs du personnel intercommunal,
- 5.2 – Création d'un poste d'agent de police municipale.

## **6 - CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS**

## **7 - QUESTIONS DIVERSES**

- 7.1 – Approbation du cahier des charges relatif au marché de service pour l'enlèvement, le transport et le traitement des déchets collectés dans les deux déchetteries intercommunales.



### **1 - Approbation du compte rendu du 31 janvier 2006**

*Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.*

### **2 - Désignation d'un secrétaire de séance**

*Mme Chantal VEYRAT est désignée en tant que secrétaire de séance.*

## **3 – INFORMATIONS DIVERSES**

### **3.1 - décisions du Président**

*Néant*

### **3.2 – rapport des commissions communautaires**

**- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :** *Pour l'opération de Borly 2, le marché des études préalables a été signé. La réunion de démarrage de ces études aura lieu dans les 15 jours qui viennent.*

*L'opération des Bois Enclos, portée par le SMABE, a été entreprise. Les premiers travaux concernent notamment le dégazage des cuves. La Commission technique travaille sur l'identification des critères d'admission des entreprises sur le site.*

**- POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE :** *La question de la contribution au Syndicat Mixte de développement de l'Hôpital Intercommunal Annemasse-Bonneville est à l'ordre du jour au point 4.6. L'été 2006 verra l'acquisition des terrains (17 à 25 hectares). Le rappel des interventions dans le cadre du P.L.H. est prévue au point 4.1.*

**- VOIRIE, DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES :** *Monsieur Vuilloud fait le point sur les opérations de déneigement qui sont intervenues cet hiver. Il informe l'assemblée des travaux de la Commission en ce qui concerne la préparation du marché pour les déchetteries. Ce travail a eu lieu avec l'aide de la D.G.S. et de la D.S.T. de Saint CERGUES.. Les services travaillent actuellement sur le marché d'entretien de la voirie. Le recensement des travaux a eu lieu sur les 6 Communes.*

**- CREATION, GESTION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS ET VOLET TOURISTIQUE :** *Suite au diagnostic des Communes en matière d'image touristique, une réunion a eu lieu le 7 mars 2006 pour définir les missions locales à la charge directe des Communes (propreté, gestion des déchets, évacuation des épaves de véhicules, organisation des aménagements tels que les parkings, la*

protection du patrimoine et des sites remarquables). Anne-Laure MILLET a présenté le projet de développement touristique qui sera présenté au Bureau et au Conseil Communautaire. Il comprend trois axes : l'image, l'hébergement, et les animations. Le tout en synergie avec les territoires voisins. La prochaine réunion est prévue le 26 avril 2006. La réflexion autour des sentiers avance. Une réunion a eu lieu avec l'O.N.F. et les services du Département. Suite au recensement, une discussion sera engagée en vue de l'intégration de certains sentiers au P.D.I.P.R... Le principe retenu est de privilégier les liaisons entre le sommet des Voirons et la plaine (Foron et Menoge). La Commission présentera un programme d'actions.

### **3.3 - rapport des délégués aux Syndicats**

#### **SIDEFAGE**

Un document de présentation du budget est remis. L'appel d'offres pour le passage des brûleurs du fuel au gaz a été annulé car il n'a été reçu qu'une seule offre. Pour le tri, les tonnages n'ont pas baissé mais la qualité du tri s'est fortement dégradée. Les refus de tri sont passés de 6 % à 46 %. Les responsables du tri souhaitent faire une intervention au Conseil Communautaire. Celle-ci devra être programmée.

#### **SIGSPRA**

En ce qui concerne le budget de ce Syndicat, les recettes de la fiscalité représentent environ 2,8 millions d'euros (1 984 000 € pour la 2C2A, 417 000 € pour la CCV, 499 000 € pour les autres Communes). Une forte augmentation des dépenses est à prévoir. Les statistiques des interventions ont été données (au total 4 782 interventions dont 106 pour Bonne, 31 pour Lucinges, 27 pour Juvigny, 124 pour Cranves Sales, 110 pour Saint Cergues et 48 pour Machilly). Le recrutement des volontaires est difficile ce qui contribue à l'augmentation des coûts compte tenu de la nécessité d'avoir de plus en plus recours aux professionnels.

#### **SIMBAL**

Il est fait part du compte rendu de la réunion du bureau qui a eu lieu le 16 février. L'inquiétude porte sur la pérennisation du réseau touristique. Il pourrait être envisagée sa déconnection du CODRA. Une information est donnée sur le réseau des bibliothèques. Un comité Syndical a eu lieu le 23 février 2006 ainsi qu'une commission tourisme le 7 février. Le budget est de 448 000 € pour diverses actions (carte du terroir, action ATMB).

## **4 – FINANCES**

### **4.1 – Rappel des conditions de subvention du P.L.H – Intervention de Mme MONGES**

Le P.L.H. est un programme d'actions en matière d'habitat pour les années 2004-2008. La C.C.V. a décidé d'aider la réalisation de logements sociaux par des bailleurs sociaux et la réalisation d'opération en VEFA par des promoteurs privés. L'objectif est de financer 160 logements. Aucune aide n'a été attribuée en 2004 et 2005. Les premières attributions auront lieu cette année. La procédure d'examen des candidatures est présentée. Il faudra recenser les projets en cours dans chaque Commune. Il est ensuite question des acquisitions foncières. La C.C.V. a atteint son quota à l'E.P.F. mais un dossier prioritaire et urgent serait susceptible d'être pris en compte. Il faudrait également plus de contrôle après les attributions car les logements sont parfois occupés par des personnes aux revenus plus élevés que lors des attributions. Il est également évoqué les difficultés pour loger les fonctionnaires et donc les difficultés pour le recrutement du personnel.

### **4.2 – Délibération n°7/2006 PORTANT SOUSCRIPTION AU CAPITAL DE LA MAISON DE L'ECONOMIE DEVELOPPEMENT**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée les compétences de la Communauté de Communes des Voirons en matière de développement économique. Dans ce cadre, il propose

*de souscrire au capital de la S.A. d'Economie Mixte MAISON DE L'ECONOMIE DEVELOPPEMENT.*

*Il expose que des Communes membres de notre E.P.C.I. détiennent des parts de capital, à savoir ; Bonne (8 parts), Cranves-Sales (12 parts), Juvigny (8 parts) et Lucinges (4parts). Il précise que ces Communes souhaitent céder gratuitement ces parts à la Communauté de Communes.*

*D'autre part, Monsieur le Président propose de souscrire à 68 parts supplémentaires d'un montant unitaire de 15 €.*

*Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents:*

- **ACCEPTE** de recevoir gratuitement les 32 parts de capital de la S.A.E.M. MAISON DE L'ECONOMIE DEVELOPPEMENT provenant des Communes membres de la Communauté de Communes des Voirons, à savoir ; Bonne (8 parts), Cranves-Sales (12 parts), Juvigny (8 parts) et Lucinges (4parts),
- **DECIDE** de souscrire à 68 parts de capital de la S.A.E.M. MAISON DE L'ECONOMIE DEVELOPPEMENT au prix unitaire de 15 € soit pour une somme totale de 1 020 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toute procédure et signer tout document nécessaire à la réception et à la souscription de ces parts de capital.

#### **4.3 - Délibération n°13/2006 PORTANT CONVENTION AVEC LA MAISON DE L'ECONOMIE DEVELOPPEMENT**

*En vue de favoriser le développement économique communautaire et renforcer la diversité du tissu économique de la CCV, une mission d'assistance et de conseil permettant l'implantation ou le maintien d'entreprises sur le territoire de la Communauté de Communes des Voirons avait été formalisée avec la Maison de l'Economie Développement.*

*Monsieur le Président propose de reconduire ce partenariat. Il donne lecture du projet de convention de prestation de services concernant une mission d'appui au développement économique de la Communauté de Communes.*

*La Maison de l'Economie Développement devra notamment s'acquitter des tâches suivantes :*

- 1 - assister, conseiller et aider à la décision économique,
- 2 – stimuler et accompagner la création / reprise d'entreprises,
- 3 – favoriser l'implantation d'entreprises,
- 4 – accompagner le développement des entreprises existantes.

*Cette prestation totalisant 18 jours de travail s'élève à 10 548 euros HT.*

*Le développement économique étant garant de la pérennité de la structure intercommunale du fait de l'option fiscale de la Taxe Professionnelle Unique, le Président propose à l'assemblée délibérant d'entériner ladite convention.*

*Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des membres présents,*

- **DECIDE** de signer avec la MED la convention d'assistance et de conseil telle que détaillée précédemment,
- **AUTORISE** le Président ou son délégué à la signer.

#### **4.4 – Délibération n°8/2006 PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DES ARMES DE LA POLICE MUNICIPALE.**

*Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée la nécessité d'armer les agents de la police intercommunale compte tenu des missions exercées.*

*Il expose le cadre juridique relatif à l'armement des policiers municipaux et notamment l'article L. 412-51 du Code Général des Collectivités Territoriales et le décret n°2000-276 du 24 mars 2000. Il précise que les armes doivent être acquises par Monsieur le Maire de la Commune du lieu d'implantation du poste de police où celles-ci seront conservées.*

*Aussi, Monsieur le Président donne lecture d'un projet de convention à intervenir entre la Commune de CRANVES-SALES et la Communauté de Communes des Voirons. Ce projet de convention prévoit le remboursement à la Commune par la Communauté de Communes des coûts relatifs à l'acquisition, l'entretien et la révision des armes nécessaires à l'exercice des missions de la police municipale.*

*Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents:*

- **ACCEPTE** la convention relative au financement des armes de la police intercommunale à intervenir avec la Commune de CRANVES-SALES,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette convention.

#### **4.5 – Délibération n°9/2006 PORTANT APPROBATION D'UNE CONVENTION POUR L'ETALLONAGE DES CINEMOMETRES DE LA POLICE MUNICIPALE**

*Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée la nécessité de soumettre à une visite annuelle le cinémomètre utilisé par la Police Municipale dans le cadre de ses missions relatives au contrôle de la circulation routière.*

*Il expose que cette procédure d'étalonnage peut être effectuée par les services du Secrétariat Général pour l'Administration de la Police qui dépend du Ministère de l'Intérieur.*

*Aussi, Monsieur le Président donne lecture du projet de convention pour l'étalonnage des cinémomètres de la police municipale proposée par le Ministère de l'Intérieur.*

*Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents:*

- **ACCEPTE** la convention relative à l'étalonnage des cinémomètres de la police municipale à intervenir avec le Ministère de l'Intérieur, Secrétariat Général pour l'Administration de la Police,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette convention.

#### **4.6 – Délibération n°10/2006 PORTANT ATTRIBUTION DE LA PARTICIPATION AU SYNDICAT MIXTE DE DEVELOPPEMENT DE L'HOPITAL INTERCOMMUNAL ANNEMASSE-BONNEVILLE**

*Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée l'adhésion de la Communauté de Communes des Voirons au Syndicat Mixte de Développement de l'Hôpital Intercommunal Annemasse-Bonneville.*

*Il précise que la contribution annuelle est fixée à 2 € par habitant soit 23 160 € pour la Communauté de Communes des Voirons en fonction des populations municipales issues du dernier recensement.*

*Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents:*

- **ACCEPTE** la participation de 2 € par habitant de la Communauté de Communes des Voirons au Syndicat Mixte de Développement de l'Hôpital Intercommunal Annemasse-Bonneville soit 23 160 € pour l'année 2006,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2006,
- **CHARGE** Monsieur le Président de procéder au versement de cette contribution.

## 5 – PERSONNEL – ELUS

### 5.1 – Délibération n°11/2006 PORTANT CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE POLICE MUNICIPALE

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il convient de renforcer les effectifs de la police municipale compte tenu des missions assurées pour les 6 Commune de la Communauté de Communes des Voirons.

Il propose de créer un poste d'agent de police municipale, au grade de gardien.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, **le conseil communautaire** à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de créer un poste d'agent de police municipale, au grade de gardien,
- **APPROUVE** le tableau des effectifs suivant :

| Grade ou emploi               | Catégorie | Effectif budgétaire | Dont effectif pourvu | Dont temps non complet |
|-------------------------------|-----------|---------------------|----------------------|------------------------|
| FILIERE ADMINISTRATIVE        |           |                     |                      |                        |
| Attaché                       | A         | 1                   | 0                    | -                      |
| Adjoint Administratif         | C         | 1                   | 1                    | -                      |
| FILIERE TECHNIQUE             |           |                     |                      |                        |
| Ingénieur                     | A         | 1                   | 1                    | -                      |
| Agent Technique Principal     | C         | 2                   | 2                    | -                      |
| Agent des services techniques | C         | 5                   | 5                    | -                      |
| FILIERE SECURITE              |           |                     |                      |                        |
| Chef de police municipale     | C         | 1                   | 1                    | -                      |
| Gardien Principal             | C         | 2                   | 2                    | -                      |
| Gardien                       | C         | 1                   | 0                    | -                      |

Etat des emplois non titulaires ci-dessous, créés en application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

| Agents non titulaires         | Catégorie | Contrat |
|-------------------------------|-----------|---------|
| Ingénieur                     | A         | 3-2     |
| Agent technique               | C         | 3-2     |
| Agent des services techniques | C         | 3-2     |
| Adjoint administratif         | C         | 3-1     |

## 6 - CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS

## 7 - QUESTIONS DIVERSES

## **7.1 – Délibération n°12/2006 PORTANT SUR LA GESTION DES DECHETTERIES**

*Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée la nécessité de renouveler les marchés de services relatifs à la gestion des deux déchetteries intercommunales.*

*Monsieur Louis VUILLOUD expose le travail de réflexion mené par la Commission Voirie-Déchets et le projet de cahier des charges.*

*A l'issue de son exposé, il est demandé de revoir les horaires d'ouverture de la déchetterie de Bonne, avec ouverture au moins les lundi, vendredi et samedi.*

*Il est également demandé de prévoir une amélioration du site de Bonne et en général d'avoir des déchetteries à la hauteur du service public rendu ce qui nécessitera à la programmation d'investissements dans les prochaines années.*

*Monsieur le Président précise que ces remarques seront prises en compte. Le Conseil Communautaire donne un avis favorable à ce dossier et à la poursuite de la procédure.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.*

### **EMARGEMENTS**

|                                                            |                                                    |                                                  |
|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| <b>F.X. L'HONEN</b>                                        | <b>M. REGAT</b><br>(suppléant de <b>B. TILLE</b> ) | <b>J. BOUVARD</b>                                |
| <b>C. SERRATRICE</b><br>(suppléant de <b>P.CONDEVAUX</b> ) | <b>M. DUCRUET</b>                                  | <b>C.DEREMBLE</b>                                |
| <b>G. FRITSCH</b>                                          | <b>G. DELEAVAL</b>                                 | <b>M. KOPEC</b>                                  |
| <b>G. MAMET</b>                                            | <b>C. CAMPOY</b>                                   | <b>F. CHARMOT</b>                                |
| <b>M.J. JAMEN</b>                                          | <b>E. MAIRE</b>                                    | <b>L. VUILLOUD</b>                               |
| <b>D. THOMAS</b>                                           | <b>C. VEYRAT</b>                                   | <b>B. BALSAT</b>                                 |
| <b>G. ROUILLAT</b>                                         | <b>J.P. BORDET</b><br>(absent excusé)              | <b>G. BURNIER</b>                                |
| <b>Y. HENDGEN</b>                                          | <b>C. GRAND</b>                                    | <b>G. FAVRE</b><br>(suppléant <b>C. VERNAY</b> ) |
| <b>J. BERNARD</b>                                          | <b>P. SIMON</b>                                    | <b>B. PECHAUBES</b>                              |
| <b>C. DALLMAYR</b>                                         | <b>M. RUFFET</b>                                   |                                                  |